

# Conseil Municipal

Séance du 23 juin 2011 à 20H

Présents : Georges Chapelle – Jean Pisseloup – Suzanne Barnay - Jean Claude Lacroix - Martine Laroche – Suzanne Berthomier – Agnès Deslorieux – Isabelle Dechaume – André Briet – Cédric Boyer – André Lamour- Roger Quincy

Absents : Rémi DETHOOR

Pouvoir : Sonia BOULEZ à Isabelle DECHAUME

Secrétaire de séance : Martine LAROCHE

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

## 1) Questions donnant lieu à délibération

### n°1 : Subventions aux associations

Vote à l'unanimité des subventions allouées aux associations symphorinoises et extérieures pour 2011 comme suit :

Cantine scolaire : 500 €	Foot Enfants : 200 €	Souvenir Français : 50 €
Les Amis des Ecoles : 400 €	Fnac : 100 €	Papillons Blancs Le Breuil : 50 €
Les Ch'Tits Momes : 400 €	Tonic moto : 100 €	Papillons Blancs Blanzly 50 €
Club du Renouveau : 100 €	Les Attelages du Mesvrin : 100 €	Prévention Routière 50 €
Foyer Rural : 300 €	Paroisse de L'Epiphanie : 100 €	Veuves civiles 50 €
St Sym Animation : 200 €	ACPG-CTAM : 100 €	Secours catholique 50 €
Les Majorettes Symphorinoises : 300 €	ASSAD Autun : 200 €	Académie Bourdon 50 €
Interlude : 200 €	AFM : 150 €	ONAC 50 €
Les Amis du mesvrin : 100 €	Creusot vélo sport 100 €	UCAS 200 €
Foot Marmagne : 100 €	Creusot cycliste 50 €	

### n°2 : Règlements

1) Conformément à la loi (*art L1311-2 du Code du Travail*), un règlement interne a été établi pour l'ensemble du personnel communal fixant les règles de discipline intérieure, certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité applicables dans tous les locaux de la collectivité ou de l'établissement ainsi qu'à l'extérieur, dans l'exercice des missions confiées aux agents.

2) Un règlement relatif à la fonction d'ATSEM précise leurs missions spécifiques.

Les deux règlements sont adoptés à l'unanimité et seront transmis pour avis au CTP du Centre de Gestion.

### n°3 : Plan et règlement de formation

Le plan de formation est établi à l'initiative de la collectivité pour adapter et perfectionner ses services, et favoriser la promotion professionnelle et le développement des qualifications et compétences des agents. Il dresse le programme des actions de formation prévues au titre des formations obligatoires d'intégration et de professionnalisation, des actions de perfectionnement et des formations de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement de formation tel qu'il est proposé par le centre de gestion et le plan de formation communal. Ils seront transmis pour avis au CTP du Centre de Gestion.

n°4 : Compte épargne temps

Le compte épargne-temps permet d'accumuler des droits à congés rémunérés, ouvert à la demande de l'agent. Il prévoit les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Il prévoit que les jours inscrits au compte épargne-temps peuvent être à la demande des agents, au terme de chaque année civile indemnisés ou pris en compte au titre du régime de retraite additionnelle.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ouverture du compte épargne temps dans la collectivité.

n°5 : régime indemnitaire et changement échelon agent

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la révision du régime indemnitaire pour 2011 et vote un avancement d'échelons pour un agent contractuel.

n°6 : Convention occupation salle catéchisme

Les travaux sont terminés et afin de mettre la salle à disposition du Foyer Rural, une convention de mise à disposition précisant les modalités d'occupation est adoptée 12 voix pour et 1 voix contre.

n°7 : Rapports eau-assainissement

Comme chaque année les bilans de fonctionnement des réseaux eau et assainissement sont établis.

Le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

n°8 : Raccordement maison frais SYDESL

Pour le raccordement électrique de maison particulière, la participation demandée par le SYDESL à la commune s'élève à 2000 euros.

Le conseil municipal accepte le paiement à l'unanimité.

n°9 : Dissolution du syndicat de télévision

Lors de son assemblée générale du 7 avril 2011, le comité Syndical a décidé de proposer la dissolution du syndicat intercommunal de télévision de la vallée du Mesvrin au 31 décembre 2011.

Le conseil municipal a délibéré favorablement à l'unanimité.

n°10 : Fonds de Solidarité Logement

Le FSL est un outil départemental pour le logement des personnes défavorisées qui permet d'accorder des aides aux personnes qui ont des difficultés pour l'accès et le maintien dans le logement.

Le Conseil général demande la participation financière des communes à hauteur de 0.35 € par habitant.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

II) Informations
------------------

1) Lotissement La Bussière : l'acquisition du terrain est effective, les travaux de maîtrise d'œuvre ont été confiés au cabinet Lauberat. Le planning prévisionnel de réalisation du lotissement a été présenté et s'étend jusqu'en fin d'année 2012.

2) Travaux en cours :

- portail de l'école maternelle : installation et automatisation pendant les vacances d'été
- maison Lameloise : lancement des marchés publics en cours
- aménagement aire vers la Rue Marie Curie : reporté, le dossier de demande d'aide auprès de l'Etat n'ayant pas été accepté.
- Voirie : enrobé fait au Bois de la Crôte, Charbilly, Martigny.

3) Démission de Mme DECHAUME Isabelle de la Commission d'attribution des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance. Vu par Nous, Georges CHAPPELLE, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 30.06.2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 27.06.2011

Le Maire  
G. CHAPPELLE



Le présent compte-rendu est téléchargeable depuis le site internet de la commune  
[www.saint-symphorien-de-marmagne.fr](http://www.saint-symphorien-de-marmagne.fr)